

L'an **DEUX MILLE HUIT, le vingt huit juillet deux mil huit**, à 20 h 30 Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué par Christophe SESTIER, Maire, s'est réuni en séance ordinaire. Secrétaire de séance : Stéphane BRUN

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 juillet 2008

PRESENTS : J. ANCEY, S. BAFFERT, S. BRUN, J-C. CARTANNAZ, Y. GUERPILLON, B. KOCH, J-C. RECEVEUR, J-P. ROUSSET, C. SESTIER et M. VIRARD.

EXCUSES : C. ARGOUD, B.COTTAVE, F. DESCURE, F. DIEDERICHS et M. ROBVEILLE

POUVOIRS : F. DIEDERICHS à M. VIRARD, F. DESCURE à J-P ROUSSET et C. ARGOUD à C. SESTIER

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/06/2008

Le compte-rendu du Conseil Municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

Stéphane Baffert signale que le devis du préau est passé à 68 341.92 € TTC au lieu de 64 736.48 € TTC

2 - COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION URBANISME

Il n'y a pas eu de commission depuis le dernier conseil municipal et la prochaine aura lieu le 31 juillet.

Le maire interroge les membres de la commission sur des constructions en cours avec, soit bardage horizontal, soit des volets roulants ou avec changement de destination par rapport au permis de construire. Le Conseil Municipal est d'accord pour qu'un courrier soit adressé aux différents pétitionnaires.

PC de Mr Jacottet

Yves GUERPILLON suggère de retrouver des photographies anciennes de cette scierie pour avoir une idée de l'aspect général du bâtiment. Il n'en résulte pas moins que l'agrandissement de la partie existante est un changement de destination dans une zone non constructible sans aucun réseaux. A suivre...

3 - COMPTE-RENDUS COMMISSIONS

- CANTINE

A ce jour, il y a 95 enfants inscrits.

Le Conseil Municipal se demande si les critères d'inscription, destinés à réserver l'accueil aux enfants dont les parents travaillent tous les deux sans possibilité d'assurer le déjeuner de leur(s) enfant(s), ont bien été respectés. Un problème important de place se pose sans compter les 10 places nécessaires à l'accueil des enfants qui suivront du soutien scolaire entre midi et deux heures.

- CIMETIERE DE SAINT HUGUES

La dernière place en périphérie vient d'être vendue. L'élargissement du portail d'entrée est nécessaire pour l'installation de caveaux avec une grue. Les allées ne devraient-elles pas être agrandies également ?

Michel VIRARD étudie la question. A suivre...

- ABRIS BUS ET LOCAL A POUBELLES DU PLAN DE VILLE

Une restauration est à prévoir ainsi qu'un réaménagement du local à poubelles qui est à proximité du jardin d'enfants.

- ESPACE DE LOISIRS « LA FORET D'EMERAUDES »

La signalisation est à revoir et l'appellation « Forêt d'émeraudes » n'est pas explicite, « Espace de loisirs » est plus parlant.

Le Conseil Municipal propose de trouver une solution « simple » pour la fin de la saison et d'étudier le problème pour l'année prochaine en respectant la charte signalétique du Parc naturel régional de Chartreuse.

Le parcours de santé n'est toujours pas installé et le parcours bi-cross n'est pas valorisé. Fonctionne-t-il encore ?

Au sujet du site de la Diat, Le Maire propose qu'une convention entre la Mairie et Monsieur Roger ROUX-FOUILLET soit établie pour l'occupation par ses chevaux des terrains que nous avons achetés à la C A F du Val de Marne.

- PREAU DE L'ECOLE

Il est en construction et il sera fonctionnel pour la rentrée avec une sous-couverture. La couverture sera faite pendant les vacances de Toussaint.

4 - RELEVÉ DE DÉCISIONS DU MAIRE

Budget	Objet	Entreprise	Prévision budgétaire	Montant		Date de la signature et observations.
				HT	TTC	
EAU	Récupération de TVA	SAUR	Néant		10 409.46	Le 7/7/2008 - opération d'ordre D/R - opération réelle R et inscription D s/ actualisation du schéma directeur d'assainissement - Cf. DM n° 1 Point n° 10
COM	Préau école	B3D	96 290 €		68 341.92	Proposition actualisée, signée le ?

5 - LOCATION DES VÉHICULES MUNICIPAUX

Suite à la demande du SIVU, le Conseil Municipal est d'accord pour louer le véhicule « Chargeur » au SIVU pour divers travaux de stockage de neige.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de consigner les tarifs suivants dans une convention entre le SIVU et la Mairie :

- tarif horaire avec chauffeur : 95,00 € NET
- tarif horaire sans chauffeur : 70,00 € NET

La convention stipulera que le chauffeur du SIVU devra être défini et attitré.

6 - DÉLIBÉRATION INSTAURANT LE PRINCIPE DE LA PARTICIPATION POUR CRÉATION DE VOIE NOUVELLE SUR UN TERRITOIRE COMMUNAL

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1, L 332-11-1 et L 332-11-2

- considérant que les articles susvisés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers le coût des nouvelles voies publiques et des réseaux réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions ;
- considérant que les articles susmentionnés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts des travaux assimilés à la création d'une nouvelle voie publique réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions ;

Le conseil municipal décide,

- d'instaurer le régime de la participation pour le financement des voies nouvelles définie aux articles L 332-11-1 et L 332-11-2 du code de l'urbanisme.

7 – CONVENTION CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

Pourquoi une convention :

Pour l'année scolaire 2008/2009 dix enfants de St Pierre de Chartreuse se sont inscrits auprès de l'école de musique de l'harmonie municipale de SAINT LAURENT du PONT pour suivre une formation musicale.

Ils se répartissent de la façon suivante :

- ☞ 1 élève en éveil musical
- ☞ 3 élèves en initiation musicale
- ☞ 5 en formation musicale + instruments
- ☞ 1 en formation musicale + piano

Le coût est relativement élevé pour les familles car les cours sont individuels. A cela il faut rajouter le transport et la location ou l'achat d'instrument.

Actuellement à travers le versement de subventions, la municipalité aide environ une vingtaine d'associations.

La diversité des objectifs de chacune de ces associations est très vaste puisqu'elle va des activités scolaires et péri-scolaires en passant par l'aide aux personnes âgées, la réunion des artistes dans le périmètre du Parc, la photo, la bibliothèque, la promotion des vaches Hérens, le tourisme, la promotion du Massif et de la Vallée du Guiers et le sport sous toutes ses formes.

La musique n'est pas présente dans ce tableau et il serait intéressant de faire un effort dans ce sens.

Conséquences de la mise en place d'une convention entre les deux municipalités :

1°) Pour les familles dont les enfants veulent suivre une formation musicale :

La signature de la convention va permettre de diminuer la charge des familles inscrivant leurs enfants à l'école de musique de l'Harmonie Municipale de SAINT LAURENT du PONT.

Exemple :

Elève extérieur	Elève sous convention	Part Municipalité
Eveil musical coût 132 €	Eveil musical 102 €	110 €
Initiation musicale 252 €	Initiation musicale 192 €	160 €
Formation musicale + instrument 673 €	Formation musicale + instrument 518 €	240 €
Formation musicale + piano 733 €	Formation musicale + piano 592 €	240 €

2°) Pour la Municipalité de SAINT PIERRE de CHARTREUSE

En ce qui concerne l'année 2008/2009 cela représente pour la municipalité de SAINT PIERRE de CHARTREUSE un coût de :

$$110 \text{ €} + 480 \text{ €} (160 \times 3) + 1200 \text{ €} (240 \times 5) + 240 \text{ €} (240 \times 1) = 2030 \text{ €}$$

La contre partie :

- Participation de l'Harmonie de SAINT LAURENT du PONT aux manifestations du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918.
- Organisation d'au moins un concert annuel à SAINT PIERRE de CHARTREUSE

Quels sont les risques de demandes similaires par d'autres associations ?

Les associations sportives du Canton ne pratiquent pas de différenciations entre les locaux et les extérieurs, le risque est donc très faible d'avoir des demandes du même type.

Seule l'association « Les Farendelles » pratiquant l'enseignement musical à l'aide de la méthode WILLEMS, et ayant quelques élèves sur SAINT PIERRE de CHARTREUSE, pourrait souffrir d'un désavantage dû au déséquilibre engendré par la convention signée avec l'école de musique de l'Harmonie de SAINT LAURENT du PONT. Nous les avons rencontrés et nous sommes engagés, s'ils peuvent domicilier le siège social de leur association sur SAINT PIERRE de CHARTREUSE, à examiner la meilleure façon de rétablir l'équilibre au niveau des coûts entre les deux structures.

Plafonnement du montant de la participation financière si convention :

De part le fait que les élèves inscrits vont changer de type de formation reçue au fur et à mesure des années, donc de coût, et que de nouveaux élèves peuvent s'inscrire au fil des années, il est nécessaire de plafonner à **2500 €** (soit environ 10 élèves), la participation de la commune à une convention avec l'Ecole de musique de l'Harmonie de SAINT LAURENT du PONT pour l'enseignement musical.

Le Conseil Municipal trouvant le montant de la participation municipale trop élevé, il suggère une négociation avec le Maire de St Laurent du Pont ou la création d'une association qui regrouperait les Chartroussins inscrits à l'école de musique et à laquelle la municipalité verserait une subvention.

8 – PARC INFORMATIQUE DE L'ECOLE

Suite à la demande du directeur de l'école le Conseil Municipal décide :

- d'inscrire au budget 2009 le renouvellement de quinze ordinateurs PC du parc informatique
- de différer l'acquisition d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur portable
- de faire réparer la panne électrique dans la salle informatique pour la rentrée 2008.

9 – PROJET DE MODIFICATION DU REGLEMENT DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Les membres de la commission « marché » sont été sollicités pour modifier, dès l'automne, le règlement existant qui n'est plus tout à fait adapté à la demande et à l'évolution du village.

Il est décidé d'associer un représentant des marchands à cette révision.

En attendant, nous sommes dans l'obligation d'appliquer le règlement en vigueur et la demande d'installation d'une photographie du massif est refusée.

10 - DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Afin d'inscrire des crédits de transfert de TVA récupérée via la SAUR sur travaux 2007 et antérieur et de permettre l'affectation de la recette réelle au projet d'actualisation du schéma directeur et au projet élargi les Essarts, La Coche, Les Perriches, et le Battour pour la première tranche, le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les virements ou inscriptions de crédits utiles.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2762-A18 : Ass. Mollard-Bellet		23 568.90 €		
D 2762-A19 : Amélioration réseau Ass.		4 956.47 €		
D2762-E13 : Conformité des Captages		176.85 €		
D2762-E14 : Amélioration du réseau d'eau		5 452.99 €		
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		34 155.21 €		
D2315-A10 : Schéma directeur assainissement		10 586.31 €		
D2315-A21 : Ass. Les Essarts		23 568.90 €		

TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		34 155.21 €		
R 2315-A18 : Ass. Mollard-Bellet				23 568.90 €
R 2315-A 19 : Amélioration réseau Ass.				4 956.47 €
R 2315-E13 : Conformité des Captages				176.85 €
R 2315-E14 : Amélioration du réseau d'eau				1 925.91 €
R 2315-E14 : Amélioration du réseau d'eau				3 527.08 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales				34 155.21 €
R 2762 : Créance droit déduction TVA				34 155.21 €
TOTAL R 27 : Autres immo financières				34 155.21 €
TOTAL		68 310.42 €		68 310.42 €
TOTAL GENERAL		68 310.42 €		68 310.42 €

11 – INFORMATION SUR ETUDE T.P.U.

Monsieur le Maire de Saint Laurent du Pont, nous fait part de sa demande auprès du Trésor Public à ce qu'une étude soit conduite avant tout débat relatif à la Taxe Professionnelle Unique (T.P.U) afin de mettre en évidence l'indice du passage éventuel à le T.P.U. sur les finances de chacune des communes adhérentes et de la Communauté de communes.

12 - CHAPITEAU DE L'ISERE – TOURNEE 2009

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du Conseil Général de l'Isère, d'être candidat à l'accueil du Chapiteau de l'Isère lors de sa tournée 2009.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de déposer la candidature communale auprès du Conseil Général de l'Isère et autorise le Maire à :

- prévoir et réaliser les dépenses afférentes à cette manifestation si notre commune est retenue, à savoir : la participation financière de 1 700.00 € HT (mille sept cent euros hors taxe), soit 2 033.20 € TTC ainsi que le coût des fluides, les possibles aménagements du terrain et le pot d'accueil des compagnies artistiques
- déposer candidature auprès de la Communauté de Communes Chartreuse-Guiers pour la prise en charge de cette opération.

13 – INFORMATIONS PROJET V.T.T. 2009-2013

Deux projets d'aménagement sont actuellement à l'étude. Ils font ressortir que le site de St Pierre de Chartreuse a pour atout d'être herbeux et forestier.

La coupe Rhône-Alpes de V.T.T. aura lieu les 13 et 14 septembre prochain avec soirée musicale animée Mister Mat et les Boum Boum Boys.

Une piste verte a été ouverte ce vendredi 25 juillet et les travaux de (re)création, par l'O.N.F, de l'ancien sentier piétonnier entre la Scia et St Pierre ont débutés.

14 – INFORMATION PROJET PARCOURS D'ORIENTATION

Un projet de parcours d'orientation sur le site de la Scia est à l'étude. Il devrait voir le jour en 2009.

15 – QUESTIONS DIVERSES

P.L.U. de Saint Laurent du Pont

Lors du premier projet, l'ancien Conseil Municipal avait demandé que l'accès à Saint Pierre de Chartreuse soit mis en valeur.

Nous venons de recevoir le deuxième projet. Le Conseil Municipal est invité à le consulter avant le 21 octobre 2008 et à vérifier que la modification a bien été faite.

Décision Modificative n°2 : Budget Principal

Afin d'inscrire des crédits recettes et dépenses concernant les encaissements et les restitutions des cautions locatives, le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les virements ou inscriptions de crédits utiles.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus		3 000.00 €		
TOTAL D 16 : remboursement d'emprunts		3 000.00 €		
R 165 : Dépôts et cautionnement reçus				3 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et Dettes assimilées				3 000.00 €
TOTAL		3 000.00 €		3 000.00 €
TOTAL GENERAL		3 000.00 €		3 000.00 €

Travaux de voirie sur la VC n° 2 de Gontière .

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant des travaux générés par le chantier d'assainissement des hameaux de Gontière et Mollard-Bellet sur la voie communale n° 2 de Gontière, inclus dans le marché GIROUD-GARAMPON, pour un montant de 13 611.50 € HT.

Il propose de déposer le dossier correspondant auprès du Conseil Général afin d'obtenir une subvention au titre des travaux d'investissement de voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de déposer un dossier auprès du Conseil général pour l'opération suivante :
 - VC n° 2 de Gontière
 - Travaux d'investissement de voirie
 - Gros travaux de remise en état après travaux d'assainissement
 - Montant des travaux : 13 611.50 € HT.
- de demander l'attribution de la subvention correspondante.

Conseil Municipal des jeunes

François DESCURE se charge du dossier pour mise en place à l'automne

Travaux d'aménagement de la place de la Mairie

Monsieur Diego Martin demande l'autorisation de construire un muret contre sa maison pour évacuer l'eau de pluie venant de la route de pré Montagnat depuis le goudronnage de la place.

Yves Guerpillon voit le problème avec Monsieur Martin.

Forum des associations

Il aura lieu le 06 septembre 2008

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23 h 00